



# Projet pédagogique

## Accueils

### Périscolaires et Mercredis

### Victor HUGO

Septembre 2020 / Juillet 2021



Référent de site : CLEP Jeremy

# SOMMAIRE

## I) MODALITÉS D'ORGANISATION

p 3

- 1.1 Lieu et adresse
- 1.2 Organisateur
- 1.3 Modalités d'accès aux accueils
- 1.4 L'équipe d'encadrement
- 1.5 Les horaires
- 1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation
- 1.7 Le budget pédagogique
- 1.8 La CAF et la Démarche Qualité

## II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

p 12

- 2.1 Vie quotidienne
- 2.2 Les activités
- 2.3 Règles de vie
- 2.4 Sécurité
- 2.5 La communication
- 2.6 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement

## III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

p 17

- 3.1 Le contexte réglementaire
- 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 6 à 10 ans
- 3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil
- 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap
- 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

## IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

p 20

- 4.1 Intention éducative,

## V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

p 24

- 5.1 Le thème GLOBAL
- 5.2 Description du thème
- 5.3 Les projets d'activités périscolaires
- 5.4 Les projets d'activités des mercredis
- 5.5 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.

## VI) CONCLUSION

p 26

## I) MODALITÉS D'ORGANISATION

### 1.1 Lieu et adresse

#### Environnement

Ecole élémentaire Victor HUGO  
43 rue des Gantois  
59110 La Madeleine

### 1.2 Organisateur



Mairie de la Madeleine  
Rue du Général De Gaulle  
03.20.12.79.79

Ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

La ville de La Madeleine se situe à quelques kilomètres de Lille, compte environ 23 000 Madeleinois sur 284 hectares. La Ville est rattachée à la Métropole Européenne de Lille. Elle possède 11 écoles, 2 collèges, 1 lycée et de nombreux équipements culturels et sportifs dont une piscine, une médiathèque et un centre culturel d'animation.

La commune propose durant l'année scolaire et en période de vacances des accueils périscolaires et des accueils de loisirs pour les enfants âgés de 2 à 17 ans.

#### **Organigramme**

Les ACM sont organisés par la Ville et gérés par le service Famille-Enfance-Écoles.

Maire de la ville de La Madeleine  
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés »  
Adjointe au Maire « Écoles-  
Directrice Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés  
Coordinatrice Périscolaire et Mercredis  
Responsable écoles et restauration  
Coordinateur ALSH  
Référent(e) de site

Monsieur LEPRÊTRE Sébastien  
Madame BRICHET Céline  
Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette  
Madame WISSOCQ Marion  
Madame BERNASCONI Elodie  
Madame CARTON Emilie  
Monsieur LAURENT Christophe  
Monsieur CLEP Jeremy

## Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :

M. LAURENT et Mme BERNASCONI  
Mme MOREAU Céline  
Mr SADEK Moustapha

Coordinateurs  
Dossiers animateurs - Contrats de travail  
Matériel pédagogique - Fiches sanitaires  
enfants dossiers classeurs administratifs  
Interlocutrice API (effectifs)

Mme GOBERT Patricia

### 1.3 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de La Madeleine :  
« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville ou en Mairie, au service Famille-Enfance-Écoles).

### Périscolaire

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les élèves et se fait au sein de chaque école dans une salle adaptée aux activités proposées ou dans la cour.

Le matin de 7h30 à 8h20

La restauration 11h30 à 13h20

Le service d'étude surveillée est organisé en école élémentaire de 16h30 à 17h30

Le soir de 17h30 à 18h30

La réservation des services de cantine, d'étude, d'accueil périscolaire du matin et du soir est vivement recommandée et ouvre droit à un tarif minoré de 6% du tarif de base établi selon le quotient familial.

Elle peut être modifiée jusqu'à la veille 14h sur le portail famille ou auprès du service Famille-Enfance-Ecoles de la Ville. Aucune réservation ou annulation ne pourra être enregistrée par téléphone. Si la cantine, l'étude et l'accueil périscolaire n'ont pas été réservés par les familles, l'enfant pourra fréquenter ces services dans la mesure où les responsables légaux (ou l'enfant en élémentaire) en auront informé le personnel municipal le jour même avant 9h00 en s'adressant au référent périscolaire ou à l'enseignant.

### Le Mercredi

Sont accueillis :

- les enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- les enfants domiciliés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur,
- les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine : à ceux-ci sera appliqué le tarif extérieur,
- les enfants non scolarisés à La Madeleine mais dont un parent sont :
  - Contribuable Madeleinois du fait de son activité professionnelle sur la commune ;
  - Instituteur ou enseignant exerçant à La Madeleine ;
  - Agent municipal ;

Ceux-ci bénéficieront du tarif Madeleinois en fonction du quotient familial.

Les enfants scolarisés en école maternelle seront inscrits en accueil de loisirs 2 - 6 ans.

Les enfants scolarisés en école élémentaire seront inscrits en accueil de loisirs 6 - 12 ans.

Les enfants âgés de 11 ans, à la date de l'accueil de loisirs, ont le choix de fréquenter les accueils de loisirs 6 - 12 ans ou le centre Moulin ados 11-17 ans.

Les enfants sont accueillis en journée avec repas et goûter de 9h00 (accueil échelonné de 09h00 à 9h30) à 17h00 (départ échelonné de 16h30 à 17h00).

Un accueil réveil (de 7h30 à 9h00) et un accueil détente (de 17h00 à 18h30) sont proposés dans chaque accueil de loisirs municipal.

Toutes ces prestations doivent être préalablement réservées.

## 1.4 L'équipe d'encadrement

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous. Ses membres connaissent et appliquent le projet pédagogique et d'activités. Des réunions permettent l'adaptation des activités aux besoins ou envies des enfants, l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide. Le référent et ses équipes sont garants du respect des règles établies au sein de l'accueil.

- Composition et nombre

**Périscolaire** : Notre équipe sera donc composée d'un référent de site, d'un animateur et de huit enseignants

**Référent de site**  
CLEP JérémY (BAFD)

**Animateur périscolaire**  
DEROUBAIX Valentin (BAFA)

**Enseignants**  
DELDICQUE Dominique  
DELRIE Romain  
PILLOIS Claude  
VAN RECHEN Philippe  
SIDO Géraldine  
DELASALLE Corinne  
MINON Angélique

**Mercredis** : Notre équipe sera donc composée d'un référent de site, de trois animateurs et trois animatrices.

**Référent de site / directeur**  
CLEP Jeremy (BAFD)

**Animateurs**  
BOREL Frantz (BAFA)  
DEROUBAIX Valentin (BAFA)  
COQUET Jeremy (HS BAFA)

**Animatrices**  
OUERGHEMI Malika (BAFA DUT)  
HAMMOUCHE Sarah (BAFA)

- Les rôles et fonctions de tous

## **RÉFÉRENT DE SITE** (*fiche de poste dans le classeur du référent et jointe au contrat*)

### **Responsabilités et devoirs**

- Assurer la sécurité physique, morale des enfants et de l'équipe
- Assurer une veille réglementaire, se tenir informer des instructions départementales de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Tenir une comptabilité précise de la trésorerie qui lui est confiée
- Rendre l'ensemble des pièces, des outils et du matériel confié
- Respecter les échéanciers de travail
- Respecter le mode de fonctionnement interne de la Ville
- Avoir un devoir de réserve en tant que représentant de la Ville
- S'engage à utiliser le véhicule mis à disposition par la Ville lors de déplacements professionnels.

### **Encadrement des équipes**

- Organiser et suivre les temps de travail des équipes (animateurs et adjoints) en périscolaire et en ALSH
- Animer des réunions de préparation sur les temps d'accueil
- Repérer les profils à recruter et encadrer les personnels
- Faciliter l'intégration, accompagner les animateurs et les évaluer
- Tenir à jour les absences et les remplacements
- Prendre en charge un groupe d'enfants au même titre qu'un animateur
- Accompagner les équipes d'animation, apporter soutien technique et motivation.
- Respecter et faire respecter le matériel mis à disposition

### **Gestion des relations avec les familles**

- Accueillir, informer et dialoguer avec les parents et les enfants
- Assurer le pointage des présents, gérer la tablette et remettre les fiches de pointage au service
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

### **Elaboration et mise en œuvre du projet pédagogique**

- Elaborer et mettre en œuvre des projets pédagogiques pour chacun des accueils périscolaires et ALSH, en lien avec les orientations éducatives de la Ville, à l'appui des procédures et des moyens internes et dans le respect des objectifs du PPE2
- Veiller au respect des chartes d'occupation et du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs municipaux
- Evaluer le projet, transmettre un bilan global le dernier jour de chaque période (périscolaire et ALSH)
- Valider les propositions d'animation, rédiger et transmettre les plannings en veillant au rythme de l'enfant,
- Donner en temps réel les informations utiles aux coordinateurs (dysfonctionnements, chiffres, pointages, heures équipes, etc.)
- Participer aux réunions de coordination

## **Rôle de l'animateur** (fiche de poste dans le classeur du référent et jointe au contrat)

### **Responsabilités et devoirs**

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Connaître le règlement de fonctionnement et les procédures de la Ville.
- Appliquer les consignes de la hiérarchie.
- Connaître la réglementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs.

### **Encadrement des enfants**

- Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre.
- Respecter et faire respecter les règles de sécurité et le bien-être des enfants lors des déplacements et/ou au sein de son activité.
- Veiller au bon déroulement des temps de transition (début et fin de séance).
- Donner en temps réel les informations utiles au Référent de site.
- Accompagner les enfants dans la vie quotidienne.

### **Animation des temps d'accueil**

- Préparer le matériel et la salle tout en respectant la charte des locaux.
- S'adapter à l'âge et au rythme des enfants.
- Préparer un planning d'activité en tenant compte des moyens mis à disposition par la Ville.
- Utiliser les outils spécifiques imposés par la Ville.
- Prendre en charge son groupe d'enfants.
- Proposer et animer les activités du planning élaboré en équipe.
- Être moteur dans la gestion du groupe et accompagner les enfants afin qu'ils soient acteurs de l'activité ; participer pour montrer l'exemple.
- Prévoir un temps avec les enfants pour le rangement en fin de séance.
- Transmettre au référent de site un bilan d'activité.
- Aborder la thématique du projet dans tous les moments de l'accueil.
- Se montrer polyvalent et animer tout type d'activité.
- Faire face à l'imprévu.

### **Administratif**

- Participer à l'élaboration du Projet Pédagogique et y adhérer
- Tenir le cahier d'événements et le cahier d'infirmerie.
- Tenir le cahier de présence.
- Participer à des réunions de préparation, être force de proposition.
- Prévenir sa hiérarchie en cas d'absence.
- Participer activement à son évaluation en milieu et fin de période.

## **Rôle de l'encadrant en restauration scolaire élémentaire**

### **Respect des règles de sécurité et d'hygiène**

- Accueillir les enfants après la classe
- Veiller à la sécurité des enfants pendant les temps de déplacement
- Veiller à la sécurité des enfants pendant le temps de restauration
- Veiller au respect des PAI
- Veiller à ce que chaque enfant présente des conditions d'hygiène acceptables (lavage des mains,)
- Organiser et vérifier en fin de repas que les tables ont bien été débarrassées et laissées en bon état

### **Aide aux enfants**

- Aider les plus jeunes enfants à porter leur plateau, en cas de self-service, les aider à

débarrasser (pour les 6/12 ans)

- S'assurer que chaque élément composant le repas soit mis à disposition de l'enfant
- Aider, si besoin, les plus jeunes à couper leur viande
- Être à l'écoute des enfants
- Prendre le repas à table avec les enfants et être valeur d'exemple

### **Surveillance des enfants**

- Veiller à ce que les repas soient un moment de détente, d'échange dans une atmosphère calme
- S'assurer du respect de chacun, du matériel, des locaux et de la nourriture
- Inciter, sans forcer, l'ensemble des enfants à découvrir de nouvelles saveurs dans un but d'éveil au goût

### **Animation avant/après le repas**

- Être à l'écoute des enfants
- Jouer avec les enfants, répondre à leurs demandes : jeux, mise à disposition de matériel et favoriser le retour au calme avant le temps d'accueil de l'après midi
- Être force de proposition dans les activités (culturelles, ludiques, sportives)
- Participer à l'application du projet pédagogique, respecter les choix éducatifs

### **Administratif**

- Donner en temps réel les informations utiles au Référent Péricolaire
- Tenir le un cahier d'événements et le cahier d'infirmerie.

## **Rôle de l'encadrant des études surveillées**

### **Encadrement des enfants**

- Accueillir les enfants dans la cour.
- Se munir de la liste des enfants participant à l'étude auprès du Référent
- Péricolaire et accompagner le groupe sur le lieu d'étude, pointer les enfants présents.
- Se doter de fiches d'activités (sur demande auprès du référent Péricolaire)
- Remplir le cahier d'événements et d'infirmerie si besoin
- Assurer le bon déroulement de la séance. Permettre aux enfants de réaliser leurs devoirs dans une atmosphère calme, dans la sécurité et la bienveillance (calme,)
- Faire respecter les règles de sécurité

### **Investissement auprès des enfants**

- Accompagner dans la mise en route des devoirs
- Proposer des fiches d'activités pour les enfants n'ayant pas de devoirs ou une fois les devoirs terminés
- Proposer aux enfants de garder les fiches d'activités non terminées dans une pochette précisant nom et prénom
- Répondre aux questions des enfants, être à leur écoute
- Veiller à la sortie des enfants, encadrer le groupe

### **Transmission d'informations**

- Donner en temps réel les informations utiles au Référent Péricolaire
- Remonter le cas échéant les informations aux familles



## 1.5 Les horaires

### Personnel communal

Selon les postes, horaires possibles :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
6h30/14h00	6h30/14h00	6h30/14h00	9h00/14h00	6h30/14h00
8h30/16h15	8h30/16h15	6h30/14h15	8h30/16h15	8h30/16h15
6h30/14h00	6h30/14h00	6h30/12h30	7h30/14h00	6h30/14h00
6h30/14h30	6h30/14h30	6h30/12h30	6h30/14h30	6h30/15h15

### Périscolaire

	Périscolaire matin 7h30/8h20	Restauration 11h30/13h20	Etude 16h30/17h30	Périscolaire Soir 17h30/18h30
Lundi	CLEP.J DEROUBAIX.V	CLEP.J DEROUBAIX.V VANRECHEM.P MINON.A DELDICQUE.D	CLEP.J PILLOIS.C SIDO.G	CLEP.J DEROUBAIX.V
Mardi	CLEP.J DEROUBAIX.V	CLEP.J DEROUBAIX.V VANRECEHEM.P DELRIVE.R PILLOIS.C	CLEP.J MINON.A DELISSALE.C	CLEP.J DEROUBAIX.V
Jeudi	CLEP.J DEROUBAIX.V	CLEP.J DEROUBAIX.V VANRECHEM.P DELDICQUE.D DELRIVE.R	CLEP.J MINON.A DELISSALE.C	CLEP.J DEROUBAIX.V
Vendredi	CLEP.J DEROUBAIX.V	CLEP.J DEROUBAIX.V DELRIVES.R DELDICQUE.D DELISSALE.C	CLEP.J SIDO.G PILLOIS.C	CLEP.J DEROUBAIX.V

## Mercredi

Le personnel est employé dans le cadre d'un contrat, basé sur un temps de travail forfaitaire de 8 heures par jour. Avec les accueils « réveil » et les accueils « détente » rémunérés en heures complémentaires, présence des animateurs en fonction des effectifs d'enfants.

Nom Prénom	HORAIRE
OUERGHEMI.M	8h00/13h30
DEROUBAIX.V	9h00/18h30
HAMOUCHE.S	9h00/17h00
BOREL.F	9H00/17h00
COQUET.J	9h00/18h00
CLEP.J	7h25/12h15 13h15/14h00 14h45/18h45

### 1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation.

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

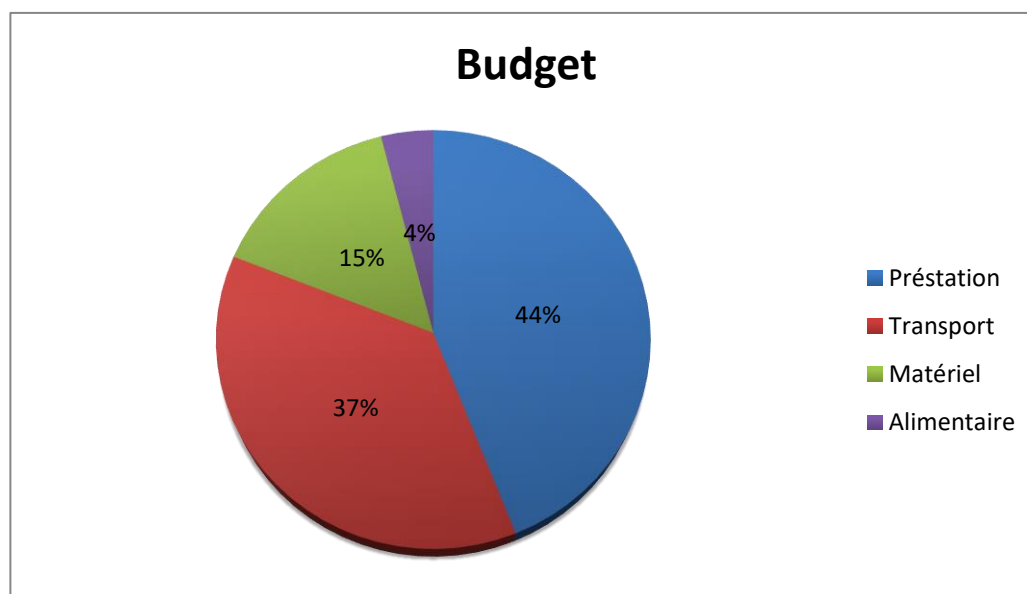
Certaines activités se déroulent en dehors de l'école et à proximité :

- La salle polyvalente DEBEYRE
- La salle de sports GANTOIS et salle de sports ROMARIN
- La piscine
- La médiathèque

La répartition dans ces lieux se fera lors des réunions de préparation en fonction du type d'activité pratiquée en accord avec les équipes et la municipalité.

### 1.7 Le budget pédagogique

Budget alloué par la Ville pour le mercredi est de 2,70 par enfant et par jour. Avec comme répartition du budget comme le graphique si dessous



Budget total alloué pour le périscolaire sera défini en réunion de préparation avant la rentrée.

Matériel fongible (Travaux Manuels et fournitures) : Savoirs Plus

Les jeux de société : Cyrano

Le sport : Décathlon.

Les référents ont pour mission de gérer le matériel utilisé, les stocks et la bonne utilisation des éléments achetés. Les besoins seront ensuite communiqués dans les bilans de chaque période à la coordinatrice qui effectuera les commandes auprès des fournisseurs.

## 1.8 La CAF et la Démarche Qualité

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'usager. Depuis juin 2016 l'activité ALSH du service Famille est certifiée Démarche Qualité.

La Ville est engagée dans la labellisation Marianne : le badge, le trombinoscope, la trame du projet pédagogique, les fiches de suggestions et l'ensemble des procédures proposées sont continuellement revus et améliorés afin de faire vivre et de faire avancer cette démarche.

Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le service Famille-Enfance-Écoles par mail à l'adresse suivante : [service-famille@ville-lamadeleine.fr](mailto:service-famille@ville-lamadeleine.fr) ou via le portail famille.



## II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

### 2.1 Vie quotidienne

#### Périscolaire

##### La journée type des enfants

7h30 à 8h20	Accueil périscolaire du matin
8h20 à 8h30	Temps d'accueil scolaire
8h30 à 11h30	Temps d'enseignement
11h30 à 13h20	Pause méridienne
13h20 à 13h30	Temps d'accueil scolaire
13h30 à 16h30	Temps d'enseignement
16h30 à 17h30	Etude
17h30 à 18h30	Accueil périscolaire du soir

#### **L'accueil périscolaire matin**

La prise en charge de l'enfant à ce moment de la journée se situe à une période charnière, Au rythme souvent bousculé, comprise entre le lever et le temps scolaire (7h30 à 8h20). Une atmosphère calme, réconfortante est privilégiée. Chaque enfant doit pouvoir choisir en souplesse son activité et pouvoir s'isoler s'il le souhaite. Ils sont accueillis puis dirigés vers les différents espaces d'activités. Les enfants accompagnés de l'animateur aideront au rangement, puis seront conduits dans la cour à l'heure d'ouverture et seront pris en charge par l'équipe enseignante.

#### **L'accueil du midi**

Lors de la fin du temps d'enseignement les enfants qui sont en cantine vont dans la cour, le premier groupe fait son passage aux toilettes tandis que le 2<sup>ème</sup> service se range pour être compté .Ce moment est privilégié pour les enfants, l'accueil du midi leur permet de faire une coupure avec l'école. Ce temps permet de se restaurer, tout en continuant à assimiler les règles de vie en collectivité, notamment à table.

Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. » Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les copains.

Des activités collectives encadrées permettent aux enfants de se divertir, tandis que les temps de jeu dits libres favorisent l'expression de l'imagination et la créativité de chacun.

### **L'étude surveillée**

Lors de la fin du temps d'enseignement les enfants inscrits en étude sont dirigés par les enseignants dans le réfectoire pour y prendre leur goûter (personnel) mais aussi pour se faire pointer par le référent

Les enfants inscrits sont pris en charge par un adulte avec un niveau bac minimum.

Les enfants s'installent dans une salle dédiée et propice à l'étude, sous la surveillance d'un adulte. Celui-ci assure le calme et vérifie que les enfants consultent leur cahier de texte, qu'ils se sont préoccupés de leurs devoirs. Il répond aux questions concernant la compréhension des consignes. Ce qui est recherché par l'équipe: permettre aux enfants qui restent en collectivité de pouvoir faire leurs devoirs dans un espace et des conditions propices. L'adulte ne se substitue pas aux parents pour la vérification et la correction des contenus, ni aux enseignants pour les explications méthodologiques. A la fin du temps d'étude les enfants qui sont en accueil du soir sont dirigés vers la salle périscolaire, ceux qui quittent l'accueil attendent le référent pour sortir du temps de l'étude.

### **L'accueil périscolaire soir**

Lors de l'arrivée des enfants l'animateur fait le pointage du groupe et explique l'organisation et les activités proposées. A ce stade de la journée, l'enfant a parfois déjà participé à 8 heures d'accueil collectif. C'est la fin de la journée, les enfants sont fatigués et peu enclins à se concentrer. Les responsables de l'accueil rechercheront un équilibre entre la gestion collective du groupe, son contrôle et l'expression des besoins individuels des enfants. La détente et le bien être seront privilégiés avant de proposer des activités. Ces activités seront orientées vers le jeu et les loisirs.

### **Mercredi**

Les enfants sont accueillis de 9h00 à 11h45 et de 13h15 à 17h00, avec un accueil échelonné de 9h00 à 9h30 et un départ échelonné de 16h30 à 17h00.

La Ville met en place des accueils réveil du matin (7h30 à 9h00) et de détente le soir (17h00 à 18h30).

Les enfants pourront fréquenter l'accueil de loisirs qu'en ayant fait l'objet d'une inscription au moyen du dossier familial et pour lesquels la prestation a été réservée en Mairie.

Plusieurs formules sont possibles : matin seul, matin + repas, journée sans repas, journée avec repas, après-midi seul. La réservation repas+ après-midi n'est pas autorisée.

### **La journée type des enfants**

7h30 à 9h00	Accueil réveil
9h00 à 9h30	Arrivé échelonnée
9h30 à 11h45	Temps d'activités
11h45 à 12h00	Départ échelonné
12h00 à 12h45/13h00	Repas restaurant scolaire
13h15 à 13h30	Accueil échelonné
13h30 à 14h00	Temps libre/calme
14h00 à 15h45	Temps d'activités
16h00 à 16h20	Goûter
16h30 à 17h00	Départ échelonné
17h00 à 18h30	Accueil détente

### **L'accueil réveil (matin):**

La prise en charge de l'enfant à ce moment de la journée se situe à une période charnière, au rythme souvent bousculé, comprise entre le lever et le temps d'animation (7h30 à 9h00). Une atmosphère calme, réconfortante est privilégiée. Chaque enfant doit pouvoir choisir en souplesse son activité et pouvoir s'isoler s'il le souhaite. Ils sont accueillis puis dirigés vers les différents espaces d'activités. Les enfants accompagnés des encadrants aideront au rangement, puis seront conduits dans leurs salles ou sous le préau avant de pouvoir choisir l'activité.

### **L'animation du matin:**

L'équipe propose des activités au choix avec des thématiques : activités manuelles, activités sportives, expression corporelle et musicale. Les enfants peuvent aussi proposer des activités, participer au planning selon ce qu'ils souhaitent faire. Des séances piscine pour 8 enfants seront proposées, agrémentées de jeux aquatiques. Toutes les activités du matin seront en décloisonnement ce qui induit une mixité des tranches d'âges.

### **L'accueil du midi:**

Moment privilégié pour les enfants, l'accueil de midi leur permet de faire une coupure. Ce temps permet de se restaurer, tout en continuant à assimiler les règles de vie en collectivité, notamment à table. Après le repas un temps de jeu libre favorisera l'expression de l'imagination et la créativité de chacun. Coin lecture ou jeux de société seront également à leur disposition.

### **L'animation de l'après-midi :**

L'après-midi nous formerons généralement des groupes par âge. Lors de ces après-midis, il peut y avoir des sorties, des grands jeux y compris certains avec d'autres accueils, des jeux extérieurs et intérieurs en lien avec le thème. Ils peuvent aussi continuer les projets commencés le matin.

### **L'accueil détente (soir) :**

A ce stade de la journée, l'enfant a déjà participé à 8 heures d'accueil collectif. C'est la fin de la journée, les enfants sont fatigués et peu enclins à se concentrer. Les responsables de l'accueil rechercheront un équilibre entre la gestion collective du groupe, son contrôle et l'expression des besoins individuels des enfants. La détente et le bien être seront privilégiés avant de proposer des activités. Ces activités seront orientées vers le jeu et les loisirs.

## **2.2 Les activités**

Au cours de chaque période scolaire, les activités de l'accueil s'articulent autour de thématiques, proposées aux enfants ou par les enfants. Les plannings sont établis avant chaque nouvelle période, afin de permettre aux familles d'avoir une meilleure lisibilité des activités proposées.

Une consultation des enfants sera mise en place, afin de déterminer leurs attentes et envies et définir les besoins de tous pour créer, ensemble, des temps d'activités cohérents.

Chacun aura la liberté de s'exprimer comme il le souhaite. Le planning peut donc en cours de période être modifié si la demande des enfants est différente et s'ils s'investissent avec l'animateur pour la mettre en place.

Le programme peut subir des modifications en fonction de la météo.

Les équipes s'appuient sur les envies des enfants, ses propres envies ou compétences en prenant en compte l'âge des enfants. Chaque avis est pris en compte mais la suite donnée dépend des possibilités techniques et financières. Les activités s'effectuent toujours dans le respect des objectifs pédagogiques et du projet éducatif. Elles visent l'épanouissement et le bien-être des enfants. Quelle que soit la tranche d'âge des enfants, on retrouve les mêmes types d'activités mais adaptées :

- Sportives : découverte ou approche de sports divers et variés collectifs ou individuels, des initiations à des pratiques sportives peu courantes, parcours de motricité.
- D'expression corporelle ou orale : jeux de groupe, rondes, mimes, danse, théâtre, chants, musique, jeux musicaux.
- Créatives, artistiques ou manuelles : découpages et collages, peinture, fabrication d'objets avec divers matériaux (nobles ou de récupération), récup' art, conception « d'œuvres ».
- Ludiques, de détente et activités libres : temps calme, jeux de société, jeux de construction, lecture, jeux libres.

Dans le cadre des projets d'animation, les équipes préparent des plannings d'activités en amont pour chaque temps d'accueil. Ils sont établis par période entre chaque vacance scolaire. Les plannings sont communiqués à la coordinatrice puis aux familles, par affichage à l'entrée des locaux et sur le site de la ville.

La restauration (prestataire API)

La restauration du midi et le goûter se font dans le réfectoire prévu à cet effet. Le matin le prestataire nous livre les produits frais et en milieu voire fin de matinée les produits chauds. Le personnel sur place vérifie les températures des plats à l'arrivée et avant le service aux enfants.

## 2.3 Règles de vie

### Les règles pour les enfants

Les règles de vie sont mises en place sous forme de charte de vie. Elles ont pour but d'établir un cadre pour les enfants. Elles vont déterminer ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire durant leur présence dans l'accueil.

Elles seront :

- Établies en collaboration avec les enfants, tout en respectant, leurs envies, attentes, besoins et demandes.
- Adaptées aux enfants, avec des photos pour pouvoir être comprises par tous.
- Rappelées régulièrement pour que tout le monde soit au clair avec celles-ci.
- Réadaptées ou modifiées en cas de besoin. Il faudra le préciser aux enfants.

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites.

En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles pour l'enfant.

### Les règles concernant les adultes :

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

**Le négociable et le non négociable :**

Chaque animateur a le droit à une pause (20mn) par jour qu'il prendra quand les enfants seront à la sieste. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause.

Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains).

**Le temps de pause est aussi un temps de préparation d'activités, d'installation d'activités spécifiques.**

**Les téléphones portables** doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,), avec l'accord des parents.

**Les retards (abusifs) et les absences** non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (directeur ACM et Mairie).

**Pendant les temps de repas**, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions. **Aucun élément extérieur aux plats proposés sur la journée ne sera consommé devant les enfants (café compris).**

## 2.4 Sécurité : procédures de la Ville

- Procédure tablette
- Fiche de procédure : achat alimentaire
- Fiche de procédure : absence
- Fiche de procédure : enfant malade
- Fiche de procédure : enfant blessé
- Fiche de procédure : retards parents
- Fiche de procédure : évacuation incendie
- Fiche de procédure : alerte fuite de gaz
- Fiche de procédure : restauration élémentaire
- Fiche de procédure : PPMS
- Réagir en cas d'attaque terroriste
- Procédure absence référent

Ces procédures servent à mettre en place des protocoles identiques pour chacun des accueils collectifs de mineurs de la Ville.

### **Les numéros utiles :**

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents. Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensables lors des déplacements.



Référent périscolaire : 07.87.95.46.43  
Mairie de La Madeleine : 03.20.12.79.79  
Service Famille-Enfance-Ecoles : 03.20.12.79.93  
Allo enfance maltraitée : 119  
Pompiers : 18      Police : 17      Samu : 15  
Centre anti poison et de toxicovigilance de Lille : 0800 59 59 59  
SOS drogue info services : 0800 23 13 13  
SOS médecin : 03.20.29.91.91  
Médecine du travail : 03.20.55.76.64  
Inspection du travail : 03.20.12.55.55  
DDCS : 03.20.18.33.33

## 2.5 La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement des accueils. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, les plannings seront visibles et des papillons seront distribués pour toutes les activités dites exceptionnelles avec des précisions sur leur organisation (horaires, tenue de sport,).  
Chaque enfant recevra, en main propre, un planning individuel sur lequel apparaîtront de manière visible les activités concernant son groupe.  
Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

## 2.6 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement.

### III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

#### 3.1 Le contexte réglementaire (DDCS/cadre réglementaire/Ville)

##### Périscolaire :

Voici les taux d'encadrement et les effectifs des temps périscolaires (réglementation Jeunesse et Sport et de la Ville)

Accueil périscolaire matin : 2 animateurs, effectif maximum 28 (1 pour 14) taux JS

Pause méridienne : 5 animateurs, effectif maximum 100 (1 pour 20) taux Ville

Etude : 3 animateurs, effectif maximum 45 (1 pour 15) taux Ville

Accueil périscolaire soir : 2 animateurs, effectif maximum 28 (1 pour 14) taux JS

##### Mercredi :

Voici les taux d'encadrement selon la réglementation Jeunesse et Sport

Accueil réveil et détente : 1 pour 14 mineurs

Temps d'animation 1 pour 12 mineurs

Temps de piscine 1 pour 8 mineurs dans l'eau

#### 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 6 à 11 ans

### L'enfant (6 à 9 ans)

<b>Besoins physiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Bonne maîtrise corporelle</li><li>- Respect de la pudeur</li><li>- Besoin de se confronter aux autres</li><li>- Besoin de se dépenser et récupération rapide</li></ul>	<b>Besoins sociaux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Souhaite prendre des responsabilités à la hauteur de ses capacités</li><li>- Veux faire seul</li><li>- Souhaite construire ensemble</li><li>- Importance de la vie de groupe</li><li>- Notion de partage plus développée pour se faire des amis</li></ul>
<b>Besoins affectifs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Besoin de sécurité</li><li>- Souhaite que l'on lui fasse confiance</li><li>- S'identifie aux autres</li></ul>	<b>Besoins intellectuels</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sait lire et écrire</li><li>- Curieux, a besoin d'explication, de savoir, de comprendre</li><li>- Début de l'esprit critique</li><li>- Acquisition de la notion de temps et de l'espace</li><li>- Imagination présent, intérêt pour les fabulations</li></ul>

### L'enfant (10 à 13 ans)

<b>Besoins physiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Début de la puberté et des transformations physiques</li><li>- Croissance variable selon les jeunes</li><li>- Corps maladroit et manque d'assurance</li><li>- Désir de se dépasser</li></ul>	<b>Besoins sociaux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- S'intégrer dans un groupe</li><li>- Importance croissante de la vie sociale</li><li>- Appartenance à un groupe tout en gardant sa personnalité</li><li>- Identification à des figures d'autorité</li><li>- Souhaite être valorisé</li><li>- Esprit de compétition</li></ul>
<b>Besoins affectifs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Affirmation de la personnalité</li><li>- Détachement du milieu familial</li><li>- Début de l'opposition aux parents</li><li>- Souhaite être autonome</li><li>- Emotivité affective</li><li>- Valorisation d'humeur</li></ul>	<b>Besoins intellectuels</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Conquête et maîtrise des techniques</li><li>- Intérêt pour les créations élaborées</li><li>- Esprit d'équipe et de compétition</li><li>- Réflexion et raisonnement critiques</li></ul>

### 3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

Chaque enfant est déjà une personne à part entière, il a le droit à la bientraitance et d'évoluer à son rythme dans son développement moteur, psychologique et affectif. Pour cela l'enfant doit évoluer dans un espace collectif sécurisant : favoriser l'intégration au groupe et de communiquer avec lui de façon non violente.

### 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap

Selon le règlement : *La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation particulière et notamment les enfants en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.*

### 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :

« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

#### - Conditions d'accès à la prestation

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

#### - Responsabilités

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.

L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

Le constat de la non application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

#### IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

- Favoriser la **construction de la personnalité des enfants et des jeunes.**

Il s'agit d'éduquer les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

- Développer la notion de **respect de soi, des autres et de son environnement.**

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage, de respecter l'environnement.

- Consolider la **socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.**

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et communiquer.

- Favoriser la **mixité sociale**

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- Favoriser la **découverte d'environnements nouveaux** et l'apprentissage de la **vie collective.**

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun en proposant des séjours courts dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances.

**Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :**

- **Enfance :**

Toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir par la découverte, des autres, d'activités nouvelles, dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement.

Ces principes déterminent les orientations du projet pédagogique et permettent de donner du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne



#### 4.1 Intentions éducatives et leurs objectifs

INTENTION EDUCATIVE	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
<p><b><u>L'épanouissement personnel de l'enfant</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier son arrivée dans l'accueil, le groupe et favoriser son intégration</li> <li>• Être à l'écoute de l'enfant et l'amener à s'exprimer</li> <li>• Amener l'enfant à développer sa personnalité et valoriser ses compétences</li> <li>• Permettre la découverte de pratiques sportives</li> </ul>	<p>Assurer une présence sécurisante pour l'enfant</p> <p>Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant au sein du groupe</p>	<p>Aider l'enfant à comprendre et s'appropriier les règles de vie et de poser des limites</p> <p>Permettre à chacun de trouver sa place</p>	<p>Elaborer les règles de vie communes avec les enfants</p> <p>Offrir des conditions d'accueil adaptées à chacun</p> <p>Proposer différents espaces de vie</p>
	<p>Acquérir de la confiance</p>	<p>Donner la possibilité à l'enfant de faire des choix individuels et/ou collectifs</p> <p>Encourager la prise de parole et la prise d'initiative</p>	<p>Mis en place du « forum » temps d'échanges en petit ou grand groupe</p>
	<p>Accompagner l'enfant à devenir autonome et responsable</p>	<p>Rendre l'enfant acteur de ses choix</p> <p>Amener l'enfant à prendre du recul</p>	<p>Faire participer l'enfant aux tâches du quotidien</p> <p>Laisser le choix de faire ou ne pas faire</p>
	<p>Favoriser le développement de la motricité et l'envie de se dépasser</p>	<p>Mettre en avant le plaisir dans la pratique sportive</p>	<p>Proposer des activités diverses et /ou en lien avec les associations de notre Ville ou intervenant</p>

INTENTION EDUCATIVE	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
<p><b><u>Le « vivre ensemble »</u></b></p> <p>Amener l'enfant à développer des valeurs humaines telles que le respect, le partage, la solidarité et la tolérance</p>	Accompagner l'enfant à bien grandir dans un cadre sécurisant	Définir les règles de vie, s'assurer qu'elles soient comprises par tous	Débats, réflexions, jeux et affichages
	S'enrichir dans l'apprentissage de la vie en collectivité	Développer des comportements de solidarité, de coopération et d'entraide	Activités d'échanges et de partage Rencontres avec des associations de la Ville
	<p>Favoriser l'éveil à l'environnement social et aux principes relationnels</p> <p>Permettre à l'enfant d'avoir une attitude responsable</p>	<p>Encourager le civisme, la tolérance, l'écoute et la prise d'initiative</p> <p>Encourager et valoriser les bonnes actions</p>	<p>Projet « les conteurs enjoués »</p> <p>Être attentif à chacun</p> <p>Projet handisport</p>

INTENTION EDUCATIVE	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
<p><b><u>La culture et le patrimoine</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'ouverture sur le Monde</li> <li>• Sensibiliser l'enfant à l'art et la culture</li> <li>• Faire découvrir le patrimoine local</li> </ul>	<p>Sensibiliser les enfants à d'autres cultures</p> <p>Enrichir la culture personnelle de l'enfant</p> <p>Permettre à l'enfant d'acquérir de nouvelles connaissances</p>	<p>Développer son sens critique</p> <p>Eveiller la curiosité</p> <p>Etablir un lien avec notre accueil et les associations de la Ville</p>	<p>Projet « musée »</p> <p>Accès à la médiathèque</p> <p>Rencontre avec des associations</p> <p>Enigme, rallye photos, photos mystères</p> <p>Projet culture de l'artisanat local</p>

INTENTION EDUCATIVE	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
<p><b><u>L'environnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Découvrir la Nature et sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement</li> <li>Initier au développement durable et d'économie, circulaire, notamment le gaspillage alimentaire, le recyclage et l'économie d'énergie</li> </ul>	<p>Faire prendre conscience à l'enfant que l'eau est un élément essentiel à la vie</p> <p>Respecter et protéger son environnement</p>	<p>Acquérir une bonne utilisation de l'eau au quotidien</p> <p>Prendre soin de son environnement et l'entretenir</p>	<p>Affichage ludique</p> <p>Accueil fleuri</p> <p>Land Art</p> <p>Utilisation du reste d'eau de la cantine pour arroser</p>
	<p>Apprendre à l'enfant à lutter contre le gaspillage</p>	<p>Acquérir les bons gestes du quotidien pour économiser l'énergie, jeter au bon endroit</p> <p>Développer l'envie de réutiliser des objets ou matériaux</p>	<p>Affichages ludiques</p> <p>Débats</p> <p>Pesées des restes des repas / commissions menus</p> <p>Sensibilisation/ plaquettes informatives</p> <p>Mettre en avant les actions des enfants</p>



## V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

### 5.1 Le thème GLOBAL

Cette année, les équipes pédagogiques ont choisi de mettre en avant le tissu associatif de la ville de la Madeleine mais aussi de la Métropole Européenne de Lille (MEL) par le biais de projets. En première période nous demanderons aux enfants les activités voulues, ce qu'ils auraient envie de voir, visiter, découvrir, pour être au plus proche des attentes de chacun.

### 5.2 Les projets d'activités périscolaires

A chaque période deux mini stages seront mis en place. Un premier projet sera proposé par l'animateur et le deuxième par les enfants. Lors des temps du midi l'équipe proposera, sur la thématique du gaspillage alimentaire, des interventions et fiches pour réduire nos déchets mais aussi un concours régional sur les produits de la région.

Nom du projet	Thématique de l'action	Objectifs de l'action	Matériel nécessaire	Durée de l'action
D &CO	Décoration de l'accueil et organisation des lieux de jeux			
Calendrier géant	Fabrication d'un calendrier pour tous les temps			
Création d'horloge ludique	Les chiffres c'est bien mais on veut comprendre !			
Nos fruits et légumes de saison	Sensibilisation aux fruits et légumes de saison			
Projet cour de recrée avec les enseignants	Traçage de jeux dans la cour			
Fabrique de jeu géant en bois				
Collectes	Collectes diverses durant l'année			
Alice et Théo au pays de la gastronomie	Jeu ou set de table à créer			



### 5.3 Les projets d'activités des mercredis

Ce projet pédagogique pose le cadre général de fonctionnement et d'organisation des activités de la structure. Sa mise en œuvre est précisée par l'écriture de projets d'activités, mini stages et fils rouges, qui permettront de suivre, sur une période donnée, l'orientation de l'équipe en termes d'activités, que celles-ci s'appuient sur un thème (ex : le multimédia, nature ...), ou sur un support d'activités (le sport de plein air).

Dans les projets d'activités, écrits par un ou plusieurs animateurs, une fiche projet servira de support de travail, on y trouvera :

- L'origine du projet, les motivations qui nous ont conduits à sa conception.
- Le but du projet (temps fort, aboutissement).
- Les objectifs généraux issus du projet pédagogique qui seront travaillés, et leur déclinaison en objectifs opérationnels spécifiques, liés au sujet du projet.
- L'échéancier de préparation des projets d'activités.
- Les moyens mis en œuvre (humains, partenaires impliqués, matériels, financiers).
- Les méthodes d'évaluation.

Durant toute l'année scolaire les enfants pourront proposer des idées de projets. Nous pourrons les définir lors de nos forums d'échanges. Le tableau sera complété progressivement afin d'impliquer le public.

Nom du projet	Thématique de l'action	Objectifs de l'action	Matériel nécessaire	Durée de l'action
Handi sport	Appréhender le handicap à travers le sport			Sur l'année
Mercredi musée	Faire découvrir les musées de la métropole			Un musée par période
Sports de la ville	Faire découvrir les sports proposés sur notre commune			Sur l'année
Les conteurs enjoués	Lectures et jeux		Nouveau jeu de sociétés	Ponctuellement
La culture de l'artisanat	Aller à la découverte des artisans de la Ville			Sur l'année
Accueil fleuri				Printemps et été
Passerelle GS / élémentaire				Plus en fin d'année
Passerelle élémentaire / ados				Fin d'année
Concours national du pique-nique				Fin juin
Inter centres (tous)				Fin juin
Inter centre Kleber				A partir de la deuxième période

### 5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités

## VI) CONCLUSION

Ce projet pédagogique a pour but d'être en permanence en mouvement suite aux réflexions d'équipe. Chaque personne de l'équipe doit pouvoir donner son avis. Tout questionnement doit être posé en réunion d'équipe pour pouvoir en discuter. C'est grâce à tout cela que notre travail pourra être de qualité.

Notre travail est centré sur les enfants. C'est pour eux que nous sommes là, et notre travail est de pouvoir assurer le bien-être de chaque enfant. Dans cette logique, il conviendra de se poser sans cesse la question de savoir pourquoi l'on fait telle ou telle chose, pourquoi l'on pose tel ou tel acte, pourquoi telle ou telle réaction. L'équipe travaillera ensemble à répondre à ces questions, réfléchissant ensemble à quelles solutions apporter, quelle attitude ou quelle activité mettre en place.

La motivation de l'équipe à vouloir « faire du bon travail » est primordiale pour ensemble, arriver à offrir un environnement sain et riche en activités aux enfants. Nous sommes là pour les enfants, à nous de réfléchir dans ce sens.

**Information importante concernant l'organisation de l'accueil :**

**Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.**